



SPULTIN et publications

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

11 mai 2000 / volume 11 / n° 7

## Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 14 avril 2000

Le Conseil syndical s'est réuni le 14 avril dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés au cours de cette réunion.

### Élections

**Roger Thériault** (sols et génie agroalimentaire) a été élu président du Comité des griefs pour un mandat d'un an. Quatre autres personnes ont été élues membres de ce comité pour la même période. Il s'agit de **Christian Laville** (études sur l'enseignement et l'apprentissage), **André Lareau** (faculté de droit), **Nicole Rousseau** (faculté des sciences infirmières) et **Julien Vallières** (éducation physique). Ce comité a notamment comme mandat de prendre en charge tous les dossiers de griefs et de représenter le SPUL dans tout grief avec l'Employeur. **Roger Thériault** et **Christian Laville** ont

également été élus membres du Comité paritaire des griefs pour un mandat d'un an.

**Esther Déom** (relations industrielles) et **François M. Doré** (médecine) ont été élus respectivement présidente et membre du Comité de la condition féminine pour un mandat de deux ans. Le mandat de ce comité consiste à étudier toute question relative à la condition des professeures membres du SPUL et de faire des recommandations au Comité exécutif sur toute question concernant la condition des femmes en milieu universitaire.

**Marie J. Lachance** (économie agroalimentaire et consommation) et **Yann Le Bossé** (fondements et pratiques en éducation) ont été élus respectivement présidente et membre du Comité d'aide financière pour un mandat de deux ans. Ce comité a pour mandat de faire des recommandations quant à l'engagement du SPUL dans le milieu et d'étudier les demandes d'aide financière et d'appui venant des syndicats, associations ou organismes.

Finalement, **Jacques Dagneau** (histoire), **Marcel Dupras** (informatique) et **Maurice Gosselin** (sciences comptables) ont été élus membres du Comité paritaire de gestion des régimes de prévoyance collective pour un mandat d'un an. Le rôle de ce comité est décrit au chapitre 6.4 de la convention collective.

Veillez prendre note que les parties 1 à 5 du projet de convention collective, qui seront soumises à la discussion du Conseil syndical du 12 mai prochain, sont disponibles sur le site Internet du SPUL : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)

### **Révision des prévisions budgétaires 1999-2000 et aide financière**

Le trésorier du SPUL a présenté l'état des finances du SPUL en date du 29 mars 2000. Il ressort qu'un certain nombre de postes budgétaires sont déficitaires compte tenu des prévisions présentées en mai 1999. Les déficits les plus importants apparaissent aux postes suivants : appels et arbitrage, activités sociales (déficit dû presque exclusivement aux dépenses des célébrations qui ont marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire du SPUL en mai 1999, et qui ont été payées pendant l'année financière 1999-2000) et honoraires professionnels.

Compte tenu des dépenses supplémentaires que le SPUL a dû assumer cette année, le Comité exécutif a proposé au Conseil syndical de réduire le budget au chapitre des *Souscriptions et dons* pour cette année de 45 000 \$ à 20 000 \$. La proposition a été acceptée par le conseil. Le conseil a également accepté à l'unanimité qu'un montant additionnel de 2 000 \$ soit versé à l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) qui viennent de mettre fin à une grève de 35 jours.

## **Compte rendu du Comité de négociation**

Louise Mathieu présente le compte rendu. Depuis le Conseil syndical du 25 février, le Comité de négociation a tenu 20 réunions dont cinq avec le Comité d'appui et de stratégie (CAS) et trois avec Me Martin Racine, le conseiller juridique du SPUL. Au cours de ces réunions, le comité a continué la réécriture de notre convention collective en se basant sur les recommandations des diverses instances du SPUL et sur les résultats des consultations effectuées auprès des membres depuis un an. Le travail touche à sa fin et le Conseil syndical étudiera le projet de convention collective dans les semaines à venir.

Le Comité exécutif a soumis au Conseil syndical une proposition de procédure devant définir et baliser le *modus operandi* du processus d'adoption du projet de convention collective par le Conseil syndical. Cette proposition se lisait comme suit :

" Que la procédure d'adoption du projet de convention collective du SPUL par le Conseil syndical prévoit les étapes suivantes : a) La présentation par le Comité de négociation des parties 1 à 5 du projet de convention collective à la réunion du 28 avril 2000; b) La discussion par les membres du Conseil syndical des parties 1 à 5 du projet de convention collective à la réunion du 12 mai 2000; c) La présentation par le Comité de négociation des parties 6 à 8 du projet de convention collective à la réunion du 19 mai 2000; d) La discussion par les membres du Conseil syndical des parties 6 à 8 du projet de convention collective à la réunion du 26 mai 2000; e) L'adoption par les membres du Conseil syndical du projet de convention collective à la réunion du 16 juin 2000. Il est entendu que ce calendrier peut être modifié à la demande du Conseil syndical. "

Après discussion, la proposition est adoptée par le conseil.

Le Comité de négociation du SPUL a également rencontré, à leur demande, les représentants de la partie patronale le 28 mars dernier. À cette rencontre, la partie patronale a déposé un projet de lettre qui accorde un congé de cotisation patronale au

Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval. Ce projet de lettre d'entente commençait par une litanie de " Compte tenu " résumant les difficultés financières de l'Université, et se terminait par une série de clauses définissant les modalités du congé de cotisation demandé par l'Employeur, et la façon dont ce dernier entendait dépenser notre argent. Le Comité de négociation du SPUL a reçu ce projet de lettre d'entente et devrait rencontrer la partie patronale d'ici peu pour l'informer que le SPUL ne négociera pas un éventuel congé en faisant abstraction des clauses monétaires et normatives de la convention collective et à l'extérieur du processus de négociation pour le renouvellement de l'ensemble de notre convention collective.

## **Information du président**

Le SPUL a signé une entente avec l'AMCEL et l'ADCEFMDUL définissant un partage, au prorata des membres, des coûts des avis juridiques et des études actuarielles demandées par le SPUL relativement à des points touchant les prévoyances collectives et le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval.

La FQPPU a tenu un Conseil fédéral les 30 et 31 mars dernier auquel ont participé quatre membres du Comité exécutif.

Le Comité du SPUL sur la retraite étudie l'impact du projet de loi 102 visant les régimes complémentaires de retraite.

L'Employeur a avisé le SPUL qu'il cessera de verser sa quote-part au Régime d'assurance maladie des professeurs et professeures retraités à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000. Le SPUL a demandé une opinion juridique sur la légalité de ce geste et sur les recours possibles.

Selon les informations contenues dans un document du MÉQ, reçu par la FQPPU, les professeurs et professeures devraient avoir droit aux indexations salariales fixées par le MÉQ.

Les membres du Comité exécutif ont assisté récemment à un colloque organisé par la Société d'avocats Grondin, Poudrier, Bernier, sur le harcèlement psychologique et l'utilisation du courrier électronique et de l'Internet en milieu de travail.

- 

### *Nouvelle de dernière heure*

M. Jacques Samson vient de nous aviser que, conformément aux ententes en vigueur, nos salaires seront indexés de 1,215 %, rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 1999.

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)

[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)

[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)

[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)